



ET PENDANT CE TEMPS, LES VAUDOIS PAIENT TOUJOURS PLUS D'IMPÔTS

AGEFI - 02.10.2019

LE BUDGET DE L'ÉTAT DE VAUD POUR 2020 A ÉTÉ RÉCEMMENT DÉVOILÉ. SANS GRANDE SURPRISE, HÉLAS, LES DÉPENSES CONTINUENT À PROGRESSER PLUS VITE QUE L'INFLATION. SI L'ON REPRENDRAIT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, SOIT DEPUIS 2016, LES BUDGETS NE CESSENT D'ENFLER. AINSI, TANT LES CHARGES BRUTES QUE LES REVENUS ONT PROGRESSÉ DE PLUS DE 10 %, LE TOTAL DES IMPÔTS À PERCEVOIR POUR 2020 DÉPASSANT DORÉNAVANT LE MONTANT APPRÉCIABLE DE 5,9 MILLIARDS DE FRANCS.

On ne peut qu'être frappé par la progression de certaines charges, en particulier celles qui ont trait aux dépenses sociales. Si les dépenses liées à la formation sont pour une part importante dues à l'évolution démographique et au nombre d'enfants scolarisés - encore que l'augmentation des effectifs du corps enseignant lui soit souvent supérieure - il n'en va pas exactement de même dans le domaine social. Pourtant la progression est remarquable. En 2016, le canton de Vaud prévoyait d'affecter 27,03 % de ses dépenses à la prévoyance sociale ; en 2020, on atteint 29,01 %, soit une augmentation de 7,33 %. Dans le même temps, on peut considérer que la population aura augmenté d'un peu plus de 5 %. Une autre progression spectaculaire est celle du nombre de collaborateurs. Toujours sur les cinq derniers exercices, les effectifs (en ETP) - hors CHUV, Université et Hautes écoles - ont passé de 16'572 à 17'918, soit une progression de 8,12 %. Rien que pour 2020, la croissance des dépenses courantes est de 2,4 %, supérieure aux prévisions de croissance économique, tandis que l'augmentation des effectifs atteint 1,6 %. Ces éléments peuvent légitimement être considérés comme une dérive, qui n'indique assurément pas de réelle retenue de la part du gouvernement cantonal.

Et pendant ce temps, le contribuable voit ses impôts continuer tendanciellement à augmenter. Certes, une part (cependant modeste) de la progression des charges est à mettre sur le compte de la reprise, par le canton, de l'intégralité des dépenses relatives à l'aide et aux soins à domicile (AVASAD), mais celle-ci est compensée, en tout cas partiellement, par une bascule d'impôt dont le coefficient progresse de 2,5 points. Les communes, du fait de la reprise de l'AVASAD, ont vu leurs charges diminuer à hauteur de 1,5 point d'impôt. En bonne logique, elles auraient dû diminuer leur taux d'autant... mais on sait déjà que toutes ne le feront pas et que bon nombre de villes notamment ont proposé à leur conseil communal de maintenir le taux actuel, ce qui revient à alourdir la charge fiscale de leurs contribuables. Si l'on ajoute en parallèle le

curieux traitement des frais d'entretien des immeubles mis en location, dont les déductions correspondantes ont été significativement limitées, celui réservé, sur le plan des taux, aux associations et fondations qui paient dorénavant proportionnellement plus que des grosses entreprises, ou encore le taux extraordinairement élevé de l'imposition de la fortune, force est de constater que le canton est loin de faire des efforts pour rendre le sort de ses contribuables un peu plus agréable.